

Brest, le 3 avril 2025

A

Mmes et M. Les Parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : lettre d'information orientation post 3^{ème}

Dans le cadre de la campagne d'orientation 2024-2025, vous pouvez accéder au « Téléservice Orientation » (TSO et TSA), intégré au portail scolarité services via Educonnect (identique à celui utilisé pour la saisie du dossier de demande de bourse).

Accessible à partir de l'adresse <https://toutatice.fr>, ce service vous permet de dématérialiser le support de la procédure d'orientation et vous donne la possibilité :

Au 3^{ème} trimestre

La
Principale

Depuis le 4 avril et jusqu'au 26 mai 2025 :

Sur le Téléservice Orientation (TSO), vous devrez formuler des vœux définitifs que vous classerez par ordre de préférence :

- 2nde professionnelle
- 1^{ère} année de CAP

Dans la voie professionnelle, vous pourrez préciser la spécialité ou la famille de métiers envisagés et le statut souhaité (scolaire, apprenti).

Le conseil de classe examinera vos choix et formulera une proposition d'orientation pour chaque voie de formation demandée. Le conseil de classe pourra faire des propositions sur une voie d'orientation non demandée par la famille et conseiller les spécialités ou familles de métiers en voie professionnelle.

Vous répondez ensuite, sur le Téléservice Orientation (TSO), aux propositions faites par le conseil de classe.

En cas d'accord, la proposition du conseil de classe devient **décision d'orientation**.

En cas de désaccord, vous prendrez contact avec moi pour fixer **un entretien**.

Si le désaccord persiste à l'issue de l'entretien, vous pourrez recourir à une commission d'appel.

En cas de difficultés rencontrées pour procéder à la saisie, je vous remercie de contacter le secrétariat du collège.

La procédure papier « fiche navette d'orientation » est maintenue en renseignant le volet 3^{ème} trimestre. La fiche navette, qui sera distribuée à partir du 12 mai est à remettre au professeur principal pour **le vendredi 23 mai 2025**.

2-Sur le Téléservice Affectation (TSA), vous saisissez vos vœux d'affectation pour la rentrée prochaine.

Les familles qui n'utilisent pas le TSA renseignent **la fiche de saisie des vœux** (fiche rose) à remettre au professeur principal pour **le vendredi 23 mai 2025**.

La fiche de candidature pour l'affectation permet de formuler **jusqu'à 10 vœux sur les offres de formation de l'académie et 5 vœux en académie** en indiquant précisément les formations et les établissements demandés. **L'élève postulant sur des formations de la**

Téléphone
02 98 80 43 93

Télécopie
02 98 46 71 28

Mél.
Ce.0291661y
@ac-rennes.fr

8, rue Jules
Lesven
BP 32049
29220 Brest
cedex 2

Site internet
de l'académie
de rennes
www.ac-rennes.fr

voie professionnelle élargit le nombre de ses vœux au maximum avec **un minimum de 4 vœux.**

- 2ème colonne : vœu en voie professionnelle en précisant la spécialité
- 3ème colonne : le nom de l'établissement demandé ou du centre de formation en apprentissage.

Sur la première page de cette fiche, **ne rien renseigner.**

Si votre enfant demande un établissement privé ou un centre de formation, il vous appartient de contacter cet établissement et de vous assurer de son inscription. **Les formations d'accueil (1^{ère} année de CAP et de 2^{de} professionnelle) de l'Education Nationale et de l'enseignement agricole du réseau privé sont à saisir dans le TSA.**

Pour le **Finistère**, les demandes de dérogation seront envoyées par mes soins à la Direction Académique du Finistère **pour jeudi 6 juin 2025**, accompagnées des pièces justificatives. Les demandes de dérogation sont à retirer à mon secrétariat **et à remettre pour le mercredi 28 mai 2025. Elles sont également accessibles via le TSA.**

Il est à noter que l'octroi d'une dérogation est toujours subordonné à une décision d'orientation conforme et aux places disponibles dans l'établissement d'accueil sollicité après affectation des élèves du secteur.

Résultats d'affectation post-3ème :

Les résultats d'affectation post-3ème seront accessibles sur le site de l'Académie de Rennes : **vendredi 27 juin 2025 à partir de 17h30**. Vous procéderez ensuite à l'inscription selon les instructions du lycée d'accueil lisibles sur la notification d'affectation. Date limite d'inscription : jeudi 3 juillet au soir.

Les familles qui ont saisi leurs vœux dans le TSA consultent le résultat individuel dans ce Téléservice le **vendredi 27 juin 2025 à partir de 17h30**. Elles peuvent aussitôt procéder à l'inscription dans le lycée. Elles peuvent utiliser le Téléservice Inscription. (TSI)

En cas de difficultés rencontrées, je vous remercie de contacter le secrétariat du collège.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à tout l'intérêt que nous portons à la scolarité de votre enfant.

La Principale,

Mme FACCENDA